

**EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE
PALAIS DES CONGRÈS – LE KURSAAL DE DUNKERQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité de Direction

Séance du mardi 30 juin 2026

L’an deux mille vingt-six, le 30 juin à 9h40, s’est tenu dans la salle Vigie du Palais des Congrès – Le Kursaal à Dunkerque, le Comité de Direction de l’OTCC, après convocation en date du 23 juin 2026, de Madame ELOY, présidente OTCC-LE KURSAAL.

Titulaires présents : Marjorie ELOY - Frédéric VANHILLE - Eric GENS - Christophe SAUBLENS - Gaëlle SERGENT- Paul-Edouard WAQUET - Jacqueline GABANT

Suppléants présents : Sophie AGNERAY – Aurore DEVOS - Pierre DESMADRILLE – Julien PILATE

Excusés : Elodie GARREAU (donne pouvoir à Marjorie ELOY) – Paul CHRISTOPHE - Eric DUBOIS (pouvoir à Paul-Edouard WAQUET) - Olivier RYCKEBUSCH

Secrétaire de séance : David DELAGOUTTIERE

DELIBERATION N° 8

Budget supplémentaire n°1 du budget principal OTCC

Madame la Présidente soumet à l’approbation des membres du Comité de Direction le Budget Supplémentaire n°1 du budget principal OTCC.

Le Budget Supplémentaire 2026 a pour objet, d'une part, de reprendre les résultats définitifs de l'exercice 2025, tels qu'ils ressortent du compte financier, et, d'autre part, d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif 2026 afin de tenir compte des éléments nouveaux intervenus depuis son adoption.

Les résultats repris sont les suivants :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 700 108,75 € (R002)
- Un excédent d'investissement de 416 485,27 € (R001)

En section de fonctionnement, le Budget Supplémentaire prévoit notamment :

- La reprise des résultats de l'exercice 2025

- L'inscription des crédits nécessaires au remboursement à la Communauté Urbaine de Dunkerque du premier acompte de subvention versé au titre de l'exercice 2025, pour un montant de 436 831.20 €
- La constitution d'une provision de 80 000 € afin de couvrir le risque lié au litige du Blockhaus
- L'inscription d'une provision destinée au remboursement d'un trop-perçu de subvention accordée par le Conseil régional dans le cadre du programme FNADT – Destination France, subvention perçue en 2023, à la suite de la notification du solde restant dû.

En section d'investissement, le Budget Supplémentaire intègre la reprise de l'excédent d'investissement reporté. Cette reprise permet notamment de supprimer l'affectation d'une réserve de 45 000 € initialement inscrite au Budget Primitif 2026 pour équilibrer la section d'investissement.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur l'adoption du budget supplémentaire 2026 du budget principal de l'OTCC et sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 selon les modalités présentées.

- Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente
- Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction
A l'unanimité des membres présents
13 voix POUR

- **VOTE** le budget supplémentaire n°1 de l'OTCC tel que présenté.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer tous actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité de Direction.
Ainsi fait et délibéré à Dunkerque, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-980947808-20260630-DELIBERATION8-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 03/07/2026